

DEC143157INSMI

**Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Guillopé, Professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Guillopé demeure affecté à l'UMR6629 dirigée par Benoît Grebert à Nantes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, M. Laurent Guillopé percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs